

Résolution de Pro Alps à l'attention du Conseil fédéral

adoptée le 17 mai 2025 par l'assemblée des membres à Mendrisio

Pas de camions de la chaussée roulante sur les routes de transit !

En adoptant l'initiative des Alpes en 1994, la Suisse s'est engagée à transférer le trafic de la route au rail à travers les Alpes. Cependant, depuis des années, la pression sur le transfert modal s'accroît et le nombre de courses de camions à travers les Alpes augmente. En 2024, le nombre de camions ayant traversé les Alpes suisses égalait à nouveau celui de l'année 2016. Avec 960 000 camions, le nombre de traversées a dépassé l'objectif de transfert légal de 650 000 courses. En tolérant cela, le Conseil fédéral enfreint la loi et l'article sur la protection des Alpes de la Constitution.

La chaussée roulante (CR ou Rola en allemand) joue un rôle central dans la politique de transfert du trafic de marchandises en transit par les Alpes. Elle transporte près de 80 000 camions chaque année. C'est la raison pour laquelle le Parlement avait décidé en 2023 de prolonger son financement jusqu'en 2028. L'intention récemment annoncée par RAlpin AG de mettre fin à l'exploitation de la CR dès la fin 2025, soit trois ans plus tôt que prévu, est d'autant plus préoccupante.

Une suppression prématurée de la CR est inacceptable sur les plans politique et environnemental. Pro Alps craint qu'une grande partie des camions actuellement transportés par la CR retournent sur les routes. Le passage de 80 000 poids lourds supplémentaires chaque année correspond à une file indienne de 1400 kilomètres, soit la distance entre Hambourg et Livourne. Sans mesures pour contrer cette tendance, le nombre de camions en transit par les Alpes pourrait dépasser un million dès 2026.

Pour cette raison, Pro Alps demande au Conseil fédéral :

- **d'obtenir de RAlpin AG et de ses propriétaires, les CFF, le BLS et Hupac, le maintien de la chaussée roulante jusqu'en 2028 ;**
- **de présenter dans le rapport sur le transfert 2025 des mesures efficaces pour promouvoir de manière générale le transfert du trafic et empêcher le retour à la route de dizaines de milliers de camions à partir de 2029.**

Le Conseil fédéral doit mettre en œuvre la volonté du peuple exprimée dans la Constitution et promouvoir au moyen de mesures concrètes le transfert du trafic transitant par les Alpes vers le rail afin de protéger la population et l'environnement des régions alpines. Pro Alps attend du Conseil fédéral qu'il donne clairement la priorité à la politique de transfert, conformément à la Constitution, à la crédibilité de la politique suisse des transports et dans l'intérêt de la population concernée.